



Obtention médaille du travail

Par **taillard**, le **13/01/2017** à **17:38**

bonjour,rnrnJe souhaite obtenir la médaille du travail ayant été salarié durant 40 ans dans la même entreprise.rnCependant j'ai contacté une association qui s'occupe de remplir le dossier et de l'envoyer en préfecture mais ils me disent qu'il faut justifier de cette durée de travail par l'attestation employeur.rnIls refusent les feuilles de salaire ou même le relevé de carrière de la caisse de retraite, ce qui m'étonne.rnCette fameuse attestation employeur, l'employeur a oublié de me la remettre lors que j'ai quitté l'entreprise et celle-ci n'existe plus car mise en liquidation.rnrnQue faire.

Par **morobar**, le **13/01/2017** à **17:47**

Bonjour,rnIl n'y a pas besoin d'association pour remplir la demande et l'adresser en Préfecture.rnIl est étonnant qu'au départ de votre entreprise l'employeur ait, comme vous, oublié le certificat de travail.rnEn l'absence de ce ou ces certificats, vous pouvez tenter de joindre le relevé de carrière et vous verrez bien la réponse de la Préfecture.rnIl faudra acheter la médaille par contre.